

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 21 DECEMBRE 2016 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Seize, le **21 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
22 décembre 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

6^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme
DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Objet : Chapiteaux de la CCVP.

Absents excusés avant donné pouvoir :

N° 117/2016

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. GILET Dominique
Mme BOULANGER Annie	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
M. CHARDIN Denis	à	Mme GEROME Line
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la
Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, propriétaire de deux grands chapiteaux
quasi neufs (utilisés notamment pour le festival de la voie verte et le théâtre en Plaine air), de les
vendre à l'euro symbolique à la Commune par délibération n° 127 prise en conseil communautaire
du 27 octobre 2016.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
d'acquiescer à l'euro symbolique sur l'opération 630 du budget communal les 2 chapiteaux de la
Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine. De plus, il est convenu, que par convention,
ceux-ci pourront être réservés et prêtés gratuitement et prioritairement aux Communes de la
Vallée de la Plaine.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,